

**Compte rendu : 2ème session Commission Aménagement du territoire**

**Date et heure : 19 Mai 2015 de 10h à 12h**

**Lieu : CREPS de Strasbourg (salle D1)**

- **Mot du Président de la commission**

Le président de commission, Monsieur Tramier, introduit en donnant l'objectif de cette séance qui est d'approfondir la démarche entreprise sur cette commission de l'aménagement du territoire.

Ensuite, il suggère que les 2 groupes de travail de l'animation des territoires ainsi que la commission du jour puissent être réunis afin de mettre en commun les productions car les deux thèmes sont liés ; il n'est en effet pas utile d'avoir des beaux équipements sans personne à l'intérieur et inversement. Monsieur Tramier rappelle également que le sport est une mission de service public. Par conséquent, il faudra travailler sur les offres pour répondre aux besoins des usagers.

L'esprit de cette réunion est également de faire des préconisations et des suggestions concrètes.

- **Définitions :**

• **Rappel de la définition du « Bassin de vie » (INSEE 2012) :**

*« Le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants »*

- **Définition « territoire carencé » :** *Territoire présentant un déficit par rapport à la moyenne nationale, sur les critères suivants : - taux d'équipements sportifs par catégorie de l'Atlas du RES - nombre d'éducateurs sportifs professionnels-proximité et mobilité-équipements en accès libre- le taux de licenciés sur les 20 disciplines principales,*

- **Quelques commentaires en introduction :**

Le sport alsacien fait apparaître des chiffres inférieurs à la moyenne nationale : Faible taux de réussite des SHN, mais bonne représentation des sportifs au plan interrégional ; Dernière région dans le domaine de la santé ; sous dotation en équipements sportifs ; professionnalisation des encadrants inférieure à la moyenne nationale ; représentation des bénévoles supérieure à la moyenne nationale. Taux de licenciés dans la moyenne nationale.

- **Précision de la part des membres sur le CR de la 1<sup>ère</sup> session.**

- Une précision est apportée sur les 30% de créneaux de certains équipements disponibles et exploitables qui concernent uniquement les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré dans le territoire de Strasbourg.

## II/ Synthèse des présentations

Présentation	Kadija LAMINE (DRJSCS Alsace) : Etude comparative de la densité d'équipements sportifs sur les bassins de vie en Alsace	Claudine LECOQ (Eurométropole) : Schéma directeur de Strasbourg-Eurométropole
<p><b>Méthodologie utilisée</b></p>	<p>L'étude concerne les communes des 52 bassins de vie (présence de quelques communes Lorraine et Franc-Comtoise)</p> <p>Etude basée sur les données de l'INSEE et du RES</p> <p>Méthode de calcul :  <math display="block">\text{Nbre d'équipement} / \text{Nbre d'habitants} * 10\ 000</math></p> <p>Etude réalisée sur les 6 familles d'équipements sportifs issues de l'Atlas des équipements. (Bassins aquatiques ; Courts de tennis ; Terrains de grands jeux ; Salles de pratiques collectives ; Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre ; Autres équipements)</p>	<p><b>Basée sur 3 grands axes dégagés lors des Etats Généraux du Sport (EGS) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le HN de compétition pour confirmer le rayonnement de l'Eurométropole</li> <li>• Garantir l'égalité d'accès pour tous les habitants aux équipements spécifiques et de proximité</li> <li>• Développer la pratique sportive libre</li> </ul> <p><b>Croisement de plusieurs informations dans l'étude :</b></p> <p>Evolution des pratiques ; Usages sportifs actuels ; Etat patrimonial des équipements existants pour donner une nouvelle fonction aux équipements à réhabiliter ; Projets urbains, opérations immobilières privées d'envergure ; Démographie actuelle et future ; Le foncier disponible avec accessibilité proche</p> <p><b>Etude basée sur les 5 familles sportives : Duel/combat ; individuel ; collectif ; nature ; raquette.</b></p> <p><b>Croisement des données</b> avec les données démographiques actuelles et futures + croisement des équipements avec leur utilisation.</p> <p><b>Utilisation du m<sup>2</sup> d'évolution</b> (aire de jeu) plutôt que le m<sup>2</sup> global de l'équipement</p> <p><b>Raisonnement par aire de chalandise</b> et non par aire administrative</p>
<p><b>Correctif</b></p>	<p>Résultat à relativiser : un complexe avec plusieurs équipements est compté comme un seul, ce qui relativise les résultats (ex : courts de tennis)</p> <p>Il est par ailleurs difficile de comparer Strasbourg avec une commune de 5000 habitants par exemple.</p>	<p>Nécessité de savoir repérer les opérations immobilières qui sont réalisées par les opérateurs privés et où les politiques n'ont plus les moyens d'agir car cela impactera nos équipements</p>
<p><b>Notes et commentaires</b></p>	<p>Quelques avis émis sur le RES : outil utile mais imparfait, non adapté à la cartographie dynamique. Les sports de nature ne sont pas pris en compte. Il faudrait comparer à des territoires de même taille sur le plan national. Par rapport aux autres métropoles (Lyon, Marseille) Strasbourg est bien doté en équipement</p> <p>Certaines communes sont identifiées assez régulièrement dans les familles d'équipements sous dotées sur un territoire.</p> <p>Dans le système des bassins de vie, les grandes communes sont pénalisées par leur forte densité (Strasbourg et Mulhouse = +1/3 de la population)</p> <p>La définition du territoire carencé prend ici toute son importance.</p>	<p>Bien définir le cadre des différentes notions : HN, Egalité d'accès, etc.</p> <p>Utiliser une bonne méthodologie et disposer d'une base de données exploitable</p> <p>Pour évaluer l'accessibilité : usage d'un logiciel présentant les données des zones de chalandise liées au réseau de transport qu'il met en lien avec les équipements</p> <p>Pour évaluer la disponibilité : logiciel de réservation des salles et des agents qui vont contrôler l'occupation voire la disponibilité. Etude sur 3 gymnases pour comprendre les raisons de l'inoccupation</p>

### III/ Trois pistes de réflexion

Suite au travail effectué en amont (soit la réunion du COPIL du 20 mars 2015 et les deux présentations de ce jour), 3 grands axes de travail se sont dégagés.

<b>Objectif 1: Optimiser les équipements par la gestion</b>	
<b>Les projets (phases)</b>	<p>Il faudrait privilégier une meilleure gestion des équipements sportifs notamment sur le levier des créneaux horaires attribués, plutôt que d'envisager la création d'équipements nouveaux nécessitant un gros investissement financier.</p> <p>L'optimisation des occupations des équipements passe pour 80% par une meilleure gestion. Les 20% restant résulteraient d'une vraie carence d'équipements sportifs.</p> <p>Repenser le modèle d'organisation des compétitions sportives. Les compétitions rassemblant plusieurs clubs doivent atteindre une masse critique de licenciés pour simplifier l'occupation des installations et alléger le poids des déplacements.</p> <p>L'éducation nationale pourrait optimiser les temps d'enseignement en rapportant les temps de transport aux temps passés dans les bassins pour les élèves.</p> <p>Solutionner les problèmes de gouvernance et les limites de compétences des collectivités opératrices d'APS : Les transferts de compétences des communes vers les EPCI en matière d'équipements sportifs sont urgents si l'on veut raisonner par bassin de vie et en territoires pertinents.</p> <p>Réfléchir sur les dispositifs pour l'accès libre par un système d'ouverture électronique (application gérée par bassin de vie) dans le but de permettre à terme l'accessibilité des équipements sportifs aux pratiquants libres.</p>
<b>Correctif</b>	<p>Pour les équipements aquatiques : Il existe une difficulté liée à la distance avec les collèges et le cout des transports qui ne permettrait pas aisément aux classes d'aller à la piscine.</p> <p>Cela relève aussi d'un problème culturel pour faire nager les élèves et notamment les filles d'un certain âge.</p> <p>On ne se donne pas les moyens d'appliquer la priorité du savoir nager</p>
<b>Notes et commentaires</b>	<p>7316 équipements en Alsace en 2015</p> <p>Attribution des créneaux EPS par les collectivités territoriales : Auparavant l'Eurométropole confiait un volant d'heures aux établissements en début d'année scolaire. Elle a constaté qu'un % n'étaient pas utilisés dans le 2<sup>nd</sup> degré. Aujourd'hui la gestion des créneaux est effectuée de manière directe par la ville.</p> <p>En moyenne les équipements sportifs à Strasbourg sont à 8 minutes des points de transports en commun : en milieu rural à 15 minutes. Il faudrait également prendre en compte que pour certains équipements, les personnes sont prêtes à faire plus de déplacements que d'autres.</p> <p>Un logiciel en ligne pour la gestion des équipements a été créé par Monsieur Vigneron (professeur EPS) en 2013. Les enseignants d'EPS renseignaient les créneaux inoccupés par les scolaires auprès de la collectivité. Ce logiciel est stoppé actuellement par faute de moyen.</p>

<b>Objectif 2: Revoir l'offre sportive proposée</b>	
<b>Les projets (phases)</b>	<p>Réaliser une étude à partir des activités et non des équipements pour rapprocher plus facilement les besoins des gens dans une discipline en copier-coller des DTA. Il faudrait partir du RES sur la carte des bassins de vie et y intégrer les différentes disciplines pour identifier leur présence sur le territoire, leur, typologie et leur tendance d'évolution.</p> <p>Rééquilibrer l'offre sportive en réaménageant certains équipements existants (friches) pour s'adapter à la demande actuelle sur le territoire.</p> <p>Se rapprocher du modèle économique marchand : Exemple de la facturation des piscines aux associations qui responsabilise les utilisateurs. Il faudrait de manière générale revoir et faire connaître auprès du public associatif les coûts des mises à disposition d'installations sportives.</p> <p>Anticiper et prendre en compte l'évolution démographique en réservant le foncier nécessaire</p>
<b>Correctif</b>	<p>Sur l'égalité hommes-femmes, on se rend compte que ces équipements (salles couvertes) sont discriminants pour la gente féminine. De plus, il existe un manque d'offre pour les aspects concernant les pratiques sportives de santé. Il faudrait donc faire des équipements publics individuels et d'expression car cela est moins coûteux.</p>
<b>Notes et commentaires</b>	<p>Les Salle Multi Activités pour la Pratique Individuelle (SMAPI) peuvent constituer un bon moyen pour rééquilibrer l'offre sur les territoires en termes de familles sportives. Ces types d'équipements, peu onéreux, peuvent s'adjoindre aux équipements existants ce qui permettra de diversifier l'offre sportive. Le système de facturation effectué par les CT auprès des clubs de natation est en train d'être réfléchi pour être appliqué aux autres équipements sportifs. Il faut néanmoins une période de préparation psychologique et financière à ce changement pour les associations. Cette période a duré 2 ans pour les piscines de l'eurométropole.</p>

**Objectif 3:  
Disposer d'une vision, un projet et une stratégie partagés**

<p><b>Les projets (phases)</b></p>	<p>Construire une vision / stratégie des grandes tendances du sport en prenant en compte la typologie des territoires. Cela peut être le rôle d'une conférence régionale du sport doté d'un observatoire (exemple de l'IRMES en Ile de France). Il sera également nécessaire de sensibiliser les élus : ANDESS, AMF, Décideurs politiques</p> <p>Sensibiliser sur la nécessité d'avoir un projet associatif ou communal viable dans le but de pouvoir construire une vision globale susceptible d'intéresser les différents types d'acteurs</p> <p>Faire évoluer les mentalités afin d'arriver à des équipements mutualisés intercommunaux. Une vision large suppose que les différentes communes réfléchissent sur un territoire plus large que leur simple ville.</p> <p>Mener une communication générale en direction des services des sports et de l'association des maires de France et faire les tests sur des communes cibles. Il serait également intéressant de réfléchir sur un territoire précis et de montrer concrètement ce qui s'y passe.</p>
<p><b>Moyens</b></p>	<p><b>L'étude sur l'Eurométropole</b> : elle a nécessité 30% du temps de travail d'un personnel sur un an. Un groupe projet a été créé. Aucun investissement financier n'a été nécessaire car tous les outils pour la réalisation de l'étude étaient disponibles (présence d'un géographe).</p> <p>En gouvernance, la démarche a fonctionné en 2 temps : 1) de laisser la gestion des équipements aux communes, et le suivi technique à l'Eurométropole ; 2) de basculer l'ensemble à l'eurométropole.</p> <p>Utiliser l'attribution de subventions comme levier pour l'équipement global du territoire et non plus uniquement par commune</p>
<p><b>Notes et commentaires</b></p>	<p>Quand les services apportent des éléments fiables, les élus sont toujours preneurs, ce qui n'est pas le cas dans tous les domaines. Il s'agit d'une véritable opportunité pour proposer des réflexions à mettre en place</p> <p>Le terrain de rugby d'Illkirch a été construit par la ville mais 40% des personnes viennent hors d'Illkirch. Cela prouve donc qu'il est aujourd'hui nécessaire que les communes ne réfléchissent pas uniquement avec une vision centrée sur leur territoire.</p>

28/07/2015 10:09

## **ANNEXE : LISTE DES PRESENTS A LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU 19 MAI 2015**

- Monsieur Paul-André TRAMIER, Expert, membre du CNOSF (président)
- Monsieur Bernard FELDMANN, Archimène (rapporteur)
- Monsieur Michel CERCIAT, Consultant Cognitii
- Monsieur Christian WERDERER, Consultant Cognitii
- Monsieur Alain GREWIS, DRJSCS Alsace
- Monsieur Sébastien MARI, DRJSCS Alsace
- Monsieur Nicolas GERBER, DRJSCS Alsace
- Madame Kadija LAMINE, DRJSCS Alsace
- Madame Emmanuelle PERNOUX, Académie de Strasbourg
- Monsieur Lionel SIEGEL, Communauté de Commune de Saverne
- Monsieur Hugo BRIOT, Communauté de Commune de Sélestat
- Madame Claudine LECOCQ, Eurométropole Strasbourg
- Monsieur Jacques VERGNES, Eurométropole Strasbourg
- Monsieur Ludovic LECHNER, MBF
- Monsieur Laurent NGUYEN, DRJSCS Alsace (rapporteur)